

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2017

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-sept, le 17 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	26	8	1

**Secrétaire de séance : Céline MILLERIOUX**

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2017.

N°	Libellé	Rapporteur
<b>196</b>	Motion – Pour la pérennité de l'Hôpital de Vierzon et le maintien de tous ses services	Le Maire
<b>197</b>	Motion – Pour le maintien des crédits alloués par l'État aux emplois aidés	Le Maire
<b>198</b>	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
<b>199</b>	Finances – Budget principal de la Ville – décision modificative n° 2 – exercice 2017	Le Maire
<b>200</b>	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Décision modificative n° 2 – exercice 2017	Le Maire
<b>201</b>	Finances – PEP 18 - Refinancement de l'emprunt garanti pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un établissement d'accueil pour adultes handicapés	Le Maire

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>202</b>	Finances – France Loire – garantie d’emprunt pour la réhabilitation de 109 logements – Demande de garantie communale à hauteur de 50 %	Le Maire
<b>203</b>	Finances – Régularisation comptable des subventions d’investissement versées aux syndicats de l’Arnon et de la Vallée de l’Yèvre de 1990 à 1996	Le Maire
<b>204</b>	Finances – Transfert des contributions du budget des services départementaux d’incendie et de secours (SDIS) aux établissements publics de coopération intercommunale	Le Maire
<b>205</b>	Finances – Communauté de commune Vierzon-Sologne-Berry – Modification des Statuts	Le Maire
<b>206</b>	Affaires scolaires – Scolarisation hors commune de résidence – Participation de la Ville aux frais de scolarisation sollicitée par la commune de Saint-Doulchard pour l’année scolaire 2016/2017	Marie-Hélène BODIN
<b>207</b>	Urbanisme – Concession d’aménagements et de requalification du centre ville – Approbation du compte-rendu annuel d’activités de la SEM TERRITORIA pour l’exercice 2016	Franck MICHOUX
<b>208</b>	Urbanisme – SEM.VIE – Compte-rendu d’activités pour l’exercice 2016	Franck MICHOUX
<b>209</b>	Urbanisme – Espace Bas de Grange – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte-rendu annuel d’activités pour l’exercice 2016	Franck MICHOUX
<b>210</b>	Urbanisme – Équipement cinématographique – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte-rendu annuel d’activités pour l’exercice 2016	Franck MICHOUX
<b>211</b>	Urbanisme – Avis sur l’aliénation d’un logement par la S.A France Loire – 11 Place de la Mémoire	Franck MICHOUX
<b>212</b>	Urbanisme – Acquisition de la parcelle cadastrée CV 255 située 11 place Gallerand appartenant à la SEM TERRITORIA	Franck MICHOUX
<b>213</b>	Urbanisme – Acquisition des parcelles EI 569, 570 et 759 sises la Loeuf appartenant à Madame DUPUIS	Franck MICHOUX
<b>214</b>	Urbanisme – Zone industrielle de l’Aujonnière – Déclassement du domaine public d’une portion de la rue Marcel Paul	Franck MICHOUX
<b>215</b>	Urbanisme – Zone industrielle de l’Aujonnière – Cession de la portion déclassée de la rue Marcel Paul à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Franck MICHOUX
<b>216</b>	Urbanisme – Biens vacants et sans maître parcelles cadastrées – BL 80, BS 53, BS 179, BX 180 et 181 – Incorporation dans le domaine privé communal	Franck MICHOUX
<b>217</b>	Urbanisme – Lieudit les Pentecôtes – Périmètre de l’opération d’aménagement en vue de constituer une réserve foncière	Franck MICHOUX
<b>218</b>	Urbanisme – Lieudit les Berlurettes – Périmètre de l’opération d’aménagement en vue de constituer une réserve foncière	Franck MICHOUX

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>219</b>	Urbanisme – Lieudit les Berlurettes – Acquisition aux consorts BRAYE des parcelles CZ 481 et 487	Franck MICHOUX
<b>220</b>	Urbanisme – Lieudits – Le Tabalou – Le Perdrier – Le Cheval Moreau – Les Renards – Le Pré de Briou – Périmètre de l’opération d’aménagement en vue de constituer une réserve foncière	Franck MICHOUX
<b>221</b>	Urbanisme – Classement dans le domaine public communal de parcelles rétrocédées – rue Urbain Nègre et Impasse du Clos Chabot	Franck MICHOUX
<b>222</b>	Urbanisme – Classement dans le domaine public communal de parcelles rétrocédées – Chemin du Perdrier – rue André Gide et rue Albert Schweitzer	Franck MICHOUX
<b>223</b>	Urbanisme – Cession du lot n°12 lotissement du Colombier à Monsieur et Madame JOSEPH	Franck MICHOUX
<b>224</b>	Urbanisme – Compromis de vente pour un terrain à bâtir – 1 allée Camille Claudel avec Monsieur Osman SUBASI	Franck MICHOUX
<b>225</b>	Urbanisme – Constitution d’une servitude sur les parcelles CT 379, 380 et 406 appartenant à la commune pour un droit d’usage de la terrasse accordé aux copropriétaires du 11 rue Voltaire	Franck MICHOUX
<b>226</b>	Urbanisme – Intégration dans le domaine public des voiries réalisées par la SEM.VIE pour l’aménagement de la zone LFM	Franck MICHOUX
<b>227</b>	Archives – Acceptation d’un dépôt d’archives par Madame Annie MICOURAUD pour les archives municipales de la ville de Vierzon	Franck MICHOUX
<b>228</b>	Ressources humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Karine CHÊNE
<b>229</b>	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations	Karine CHÊNE
<b>230</b>	Direction Générale – Aide aux victimes des ouragans Irma, José et Maria	Karine CHÊNE
<b>231</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – année 2016	Jill GAUCHER
<b>232</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées – année 2016	Jill GAUCHER
<b>233</b>	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – service de l’eau potable – périmètre de protection de la prise d’eau de Saint-Lazare – indemnités d’éviction versées à l’exploitant de la parcelle AW 38	Jill GAUCHER
<b>234</b>	Centre Technique Municipal – Réseau d’éclairage public – Convention de servitude d’éclairage au profit de la Ville pour ancrage et support sur propriété privée avec les propriétaires des immeubles concernés rue Voltaire	Jill GAUCHER
<b>235</b>	Théâtre Mac-Nab – Partenariat culturel – Convention entre la Ville et la société des transports urbains de Vierzon (STUV)	Frédéric COUTURIER

N°	Libellé	Rapporteur
236	Théâtre Mac-Nab – Partenariat culturel – Convention entre la Ville et la société Assistance et Conseil	Frédéric COUTURIER
237	Théâtre Mac-Nab – Partenariat culturel – Convention entre la Ville et le Crédit Agricole Centre Loire	Frédéric COUTURIER
238	Théâtre Mac-Nab – Partenariat culturel – Convention entre la Ville et la société Véolia	Frédéric COUTURIER
239	Communication – Festivités de Noël 2017-2018 – Fixation des tarifs	Frédéric COUTURIER
240	Culture – Installation du théâtre de Pinocchio Place du Cirque National Amédée	Frédéric COUTURIER
241	<del>Direction Générale – Désignation des membres du Groupement d'Intérêt Public (GIP) – Centre de santé (délibération reportée)</del>	<del>Élisabeth HOVASSE-PRÉLY</del>
241	Développement durable – Adhésion de la Communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » à l'établissement public Loire	Djamila KAOUES
243	<del>Développement durable – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA) suite à la prise de la compétence GEMAPI (délibération reportée)</del>	<del>Djamila KAOUES</del>
242	Sports – Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement à diverses associations sportives	Fabien BERNAGOUT
243	Transports – Contrat de délégation de service public des transports urbains – Rapport d'activités 2016 de la société des transports urbains de Vierzon (STUV)	Fabrice TRIPEAU

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2017

### ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## 17/196 MOTION – POUR LA PÉRENNITÉ DE L'HÔPITAL DE VIERZON ET LE MAINTIEN DE TOUS SES SERVICES

### Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de pérenniser l'hôpital de proximité de Vierzon qui dépasse les limites du Cher,
- de maintenir tous ses services, de la maternité et pédiatrie de l'intégralité de son service de chirurgie, afin d'assurer la qualité et la continuité des soins du service public hospitalier sur tout le bassin de vie Vierzonnais,
- de demander à l'État de s'engager pleinement dans la poursuite de la modernisation de l'établissement qui est la clé de son attractivité et de l'amélioration de ses comptes.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/197 MOTION – POUR LE MAINTIEN DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR L'ÉTAT AUX EMPLOIS AIDÉS**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de demander instamment au Gouvernement de revenir sur cette décision et de rétablir les crédits nécessaires au maintien de tous les emplois aidés.

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

7 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT).

3 abstentions : M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. MORILLON.

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/198 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Le Maire**

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur la mise à disposition de parcelles, des demandes de subventions, la réalisation d'un prêt, la location de locaux, l'acceptation des indemnités perçues ou à percevoir, la location temporaire d'un terrain communal et divers marchés.

## **17/199 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2017**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017.

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 abstentions : Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/200 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2017**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab pour l'exercice 2017.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/201 FINANCES – PEP 18 – REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT GARANTI POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ET LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR ADULTES HANDICAPÉS**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cher et la ville de Vierzon définissant les modalités d'octroi de cette garantie,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne, l'emprunteur, le Conseil départemental du Cher et la ville de Vierzon, ainsi que tout autre document lié à ces garanties d'emprunts.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/202 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DE 109 LOGEMENTS – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE À HAUTEUR DE 50 %**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/203 FINANCES – RÉGULARISATION COMPTABLE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSÉES AUX SYNDICATS DE L'ARNON ET DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE DE 1990 À 1996**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de procéder par opération d'ordre non budgétaire aux écritures de régularisation par crédit du compte 27635 et débit du compte 1068 d'un montant de 5.455,52 €,
- d'autoriser le comptable public à effectuer cette opération d'ordre non budgétaire.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/204 FINANCES – TRANSFERT DES CONTRIBUTIONS DU BUDGET DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en transférant la compétence « financement du contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,



- de notifier la présente délibération à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de Vierzon.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/205 FINANCES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY –  
MODIFICATION DES STATUTS**

**Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification des nouveaux statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/206 AFFAIRES SCOLAIRES – SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE –  
PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉES PAR LA  
COMMUNE DE SAINT-DOULCHARD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017**

**Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 210,90 € la participation de la commune de Vierzon aux frais de scolarisation de l'enfant scolarisé sur la commune de Saint-Doulchard pour l'année scolaire 2016/2017,
- d'imputer la dépense correspondante au budget, fonction/sous-fonction 22 article 65753.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/207 URBANISME – CONCESSION D'AMÉNAGEMENTS ET DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SEM TERRITORIA POUR L'EXERCICE 2016**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel de la convention de concession présenté par la SEM TERRITORIA pour l'année 2016, comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2016, le bilan prévisionnel actualisé de l'opération et le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice,
- de prendre acte des montants et de l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération actualisés.

## **ADOPTÉ PAR :**

18 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER.

7 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT).

5 voix contre : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

1 voix contre par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 abstentions : Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/208 URBANISME – SEM.VIE – COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2016**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2016.

**ADOPTÉ PAR :**

14 voix Pour : M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. LÉCHELON, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER.

6 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT).

8 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

4 Non participations au vote : M. SANSU, M. CRINI, M. TRIPEAU, M. DUGUET.

1 Non participation au vote par mandat : M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

**17/209 URBANISME – ESPACE BAS DE GRANGE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2016**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2016.

**ADOPTÉ PAR :**

19 voix Pour : M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. LÉCHELON, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

7 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 abstentions : Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

1 absent : M. KURNAZ.

4 Non participations au vote : M. SANSU, M. CRINI, M. TRIPEAU, M. DUGUET.

1 Non participation au vote par mandat : M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

**17/210 URBANISME – ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2016**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2016.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. LÉCHELON, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

7 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

4 Non participations au vote : M. SANSU, M. CRINI, M. TRIPEAU, M. DUGUET.

1 Non participation au vote par mandat : M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX).

**17/211 URBANISME – AVIS SUR L'ALIÉNATION D'UN LOGEMENT PAR LA S.A FRANCE LOIRE – 11 PLACE DE LA MÉMOIRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable sur la vente du pavillon situé 11 place de la Mémoire (cadastré EO 85) par la S.A France Loire.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/212 URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE CV 255 SITUÉE 11 PLACE GALLERAND APPARTENANT À LA SEM TERRITORIA**

**Rapporteur : Franck MICHOUX :**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section CV n° 255, pour 57 m<sup>2</sup>, sis 11 Place Gallerand, moyennant le prix global net vendeur de 1 €,
- de confier au Maire l'établissement de l'acte administratif d'acquisition de cette parcelle,
- de désigner Monsieur Franck Michoux, l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Logement, au PRU et au Patrimoine, pour représenter la Ville et signer l'acte à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/213 URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES EI 569, 570 ET 759 SISES LA LOEUF APPARTENANT À MADAME DUPUIS**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de Madame Marie-Christine DUPUIS, les parcelles cadastrées section EI n° 569 (6 919 m<sup>2</sup>), n° 570 (5 887 m<sup>2</sup>), n° 759 (7 665 m<sup>2</sup>), sises route de la Loeuf, moyennant le prix net vendeur de 2 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN,

*Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.*

8 voix Pour par mandat : *Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

1 absent : *M. KURNAZ.*

## **17/214 URBANISME – ZONE INDUSTRIELLE DE L'AUJONNIÈRE – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PORTION DE LA RUE MARCEL PAUL**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une portion de la rue Marcel Paul pour une superficie de 362 m<sup>2</sup>.

### **ADOPTÉ PAR :**

25 voix Pour : *M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.*

8 voix Pour par mandat : *Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

1 absent : *M. KURNAZ.*

1 Non participation au vote : *M. DUGUET.*

## **17/215 URBANISME – ZONE INDUSTRIELLE DE L'AUJONNIÈRE – CESSION DE LA PORTION DÉCLASSÉE DE LA RUE MARCEL PAUL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, le terrain situé au lieudit l'Aujonnière, rue Marcel Paul à Vierzon, cadastré section BV 390, de superficie 362 m<sup>2</sup>, au prix d'un euro,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,

- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

#### **ADOPTÉ PAR :**

25 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

1 Non participation au vote : M. DUGUET.

### **17/216 URBANISME – BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE PARCELLES CADASTRÉES – BL 80, BS 53, BS 179, BX 180 ET 181 – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- l'incorporation dans le domaine privé de la Ville des parcelles cadastrées BL 80 pour 1 095 m<sup>2</sup> située lieudit le Perdrier, BS 53 pour 143 m<sup>2</sup> située lieudit le Champs des Renards, BS 179 pour 348 m<sup>2</sup> située chemin du Briou, BX 180 pour 196 m<sup>2</sup> et BX 181 pour 143 m<sup>2</sup> situées lieudit Le Goyet,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les documents afférents.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/217 URBANISME – LIEUDIT LES PENTECÔTES – PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EN VUE DE CONSTITUER UNE RÉSERVE FONCIÈRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de poursuivre la constitution d'une réserve foncière soit par voie amiable soit par voie de préemption dans le périmètre défini par la zone AUa lieudit Les Pentecôtes, dans l'objectif de réalisation d'une opération d'aménagement telle qu'un lotissement ou un permis de construire groupé, correspondant aux objectifs définis par l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/218 URBANISME – LIEUDIT LES BERLURETTES – PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EN VUE DE CONSTITUER UNE RÉSERVE FONCIÈRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de poursuivre la constitution d'une réserve foncière, soit par voie amiable, soit par voie de préemption dans le périmètre défini par la zone AUa lieudit Les Berlurettes, dans l'objectif de réalisation d'une opération d'aménagement telle qu'un lotissement ou un permis de construire groupé, correspondant aux objectifs définis par l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/219 URBANISME – LIEUDIT LES BERLURETTES – ACQUISITION AUX CONSORTS BRAYE DES PARCELLES CZ 481 ET 487**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**



Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section CZ 481 et 487, pour respectivement 2 503 et 458 m<sup>2</sup>, sises lieudit les Berlurettes, des consorts BRAYE, moyennant le prix net vendeur de 6 000 €, auxquels s'ajoute une commission d'agence de 600 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/220 URBANISME – LIEUDITS – LE TABALOU – LE PERDRIER – LE CHEVAL MOREAU – LES RENARDS – LE PRÉ DU BRIOU – PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EN VUE DE CONSTITUER UNE RÉSERVE FONCIÈRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de poursuivre la constitution d'une réserve foncière, soit par voie amiable, soit par voie de préemption, dans le périmètre défini par la zone Aua, rassemblant les lieux dits Le Tabalou, Le Perdrier, Le Cheval Moreau, Les Renards, Le Pré des Renards, Le Pré du Briou et Les Champs du Briou, dans l'objectif de réalisation d'une opération d'aménagement tel qu'un lotissement ou un permis de construire groupé, correspondant aux objectifs définis par l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/221 URBANISME – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES RÉTROCÉDÉES – RUE URBAIN NÈGRE ET IMPASSE DU CLOS CHABOT**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées communales non bâties réservées aux voiries dénommées « rue Urbain Nègre » et « Impasse du Clos Chabot » cadastrées section BY n° 819, 821, 823, 828 et 830 et section BZ n° 1202, 1204, 1206, 1209, 1211 et 1213,
- d'approuver le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteignant, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- d'approuver la publication et l'enregistrement de la présente délibération Service de Publicité Foncière de Bourges.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/222 URBANISME – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES RÉTROCÉDÉES – CHEMIN DU PERDRIER – RUE ANDRÉ GIDE ET RUE ALBERT SCHWEITZER**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées communales non bâties réservées aux voiries dénommées « chemin du Perdrier », « rue André Gide » et « rue Albert Schweitzer » cadastrées section BL n° 306, 334, 351, 355 et section BM n° 525, 529 et 544,
- d'approuver le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteignant, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- d'approuver la publication et l'enregistrement de la présente délibération Service de Publicité Foncière de Bourges.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/223 URBANISME – CESSION DU LOT N°12 LOTISSEMENT DU COLOMBIER À MONSIEUR ET MADAME JOSEPH**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 12 dans le lotissement du Colombier à Monsieur et Madame JOSEPH de contenance 605 m<sup>2</sup> pour 12 100 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis de vente à intervenir avec Monsieur et Madame JOSEPH et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec Monsieur et Madame JOSEPH et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/224 URBANISME – COMPROMIS DE VENTE POUR UN TERRAIN À BÂTIR - 1 ALLÉE CAMILLE CLAUDEL AVEC MONSIEUR OSMAN SUBASI**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession des parcelles de terrain à bâtir cadastrées section BW n° 587 et n° 590 pour 638 m<sup>2</sup> au prix net vendeur de 15 950 € HT,
- d'approuver le compromis de vente relatif à la vente des terrains dans le quartier Sellier,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/225 URBANISME – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LES PARCELLES CT 379, 380 ET 406 APPARTENANT À LA COMMUNE POUR UN DROIT D'USAGE DE LA TERRASSE ACCORDÉ AUX COPROPRIÉTAIRES DU 11 RUE VOLTAIRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner son accord pour la constitution de la servitude pour le droit d'usage de la terrasse située sur les parcelles communales cadastrées CT 379, 380 et 406,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte définissant ces modalités d'exercice de ce droit d'usage et les actes afférents.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : M<sup>me</sup> BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), M<sup>me</sup> HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> MILLERIOUX), M<sup>me</sup> KAOUES (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/226 URBANISME – INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES RÉALISÉES PAR LA SEM.VIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE LFM**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'intégrer ces voiries et ce giratoire au domaine public de la Ville moyennant le remboursement à la SEM.VIE des travaux et ce sur quatre exercices budgétaires (2017, 2018, 2019 et 2020).

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, M<sup>me</sup> MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, M<sup>me</sup> CHAPPUIS, M. DUPIN, M<sup>me</sup> LAFFONT, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> FERRAS, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M. ROUSSEAU, M<sup>me</sup> GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M<sup>me</sup> RAIMBAULT, M. BOURDIN, M<sup>me</sup> BICHLER.

8 voix Pour par mandat : M<sup>me</sup> BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), M<sup>me</sup> HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> MILLERIOUX), M<sup>me</sup> KAOUES (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/227 ARCHIVES – ACCEPTATION D'UN DÉPÔT D'ARCHIVES PAR MADAME ANNIE MICOURAUD POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter le dépôt d'archives par Madame Annie Micouraud pour les archives municipales de la ville de Vierzon,

- d'approuver le contrat de dépôt d'archives,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit contrat.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, M<sup>me</sup> MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, M<sup>me</sup> CHAPPUIS, M. DUPIN, M<sup>me</sup> LAFFONT, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> FERRAS, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M. ROUSSEAU, M<sup>me</sup> GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M<sup>me</sup> RAIMBAULT, M. BOURDIN, M<sup>me</sup> BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/228 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/229 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 2 550 € sur les crédits ouverts au budget 2017, article 6574.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/230 DIRECTION GÉNÉRALE – AIDE AUX VICTIMES DES OURAGANS IRMA, JOSÉ ET MARIA**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de témoigner notre solidarité auprès des populations durement touchées par le vote d'une subvention à la Fondation de France à hauteur de 1 500 €,
- d'imputer la dépense à la fonction 025, article 6574.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/231 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2016**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, pour l'exercice 2016,
- de mettre ce rapport à la disposition du public.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

7 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/232 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – ANNÉE 2016**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées, pour l'exercice 2016,
- de mettre ce rapport à la disposition du public.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

7 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**17/233 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAU DE SAINT-LAZARE – INDEMNITÉS D'ÉVICTION VERSÉES À L'EXPLOITANT DE LA PARCELLE AW 38**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de verser à Monsieur Philippe PORTIER une indemnité d'éviction pour perte d'exploitation et rupture anticipée du bail rural de longue durée pour la parcelle cadastrée AW 38, sise Lieu-dit de Saint-Lazare, d'un montant de 6 500,00 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer l'acte de vente à intervenir dans lequel sera mentionnée cette disposition,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 2111.



## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/234 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE SERVITUDE D'ÉCLAIRAGE AU PROFIT DE LA VILLE POUR ANCRAGE ET SUPPORT SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES CONCERNÉS RUE VOLTAIRE**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de servitude d'éclairage avec les propriétaires concernés au profit de la ville de Vierzon visant à reconnaître l'existence des ancrages et des supports des appareils d'éclairage ainsi que des câbles électriques s'y rattachant sur la façade des immeubles et à définir les conditions de leur entretien, réfection ou suppression,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention passée entre la Ville et ces propriétaires pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/235 THÉÂTRE MAC-NAB – PARTENARIAT CULTUREL – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON (STUV)**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat passée entre la Ville et la société Le Vib' pour le versement d'une somme de 800 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/236 THÉÂTRE MAC-NAB – PARTENARIAT CULTUREL – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ ASSISTANCE ET CONSEIL**

#### **Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat passée entre la Ville et la société Assistance et Conseil pour le versement d'une somme de 1 500 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/237 THÉÂTRE MAC-NAB – PARTENARIAT CULTUREL – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat passée entre la Ville et la société Crédit Agricole pour le versement de la somme totale de 2 400 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/238 THÉÂTRE MAC-NAB – PARTENARIAT CULTUREL – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ VÉOLIA**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le contrat de parrainage passé entre la Ville et la société VEOLIA EAU pour le versement d'une somme de 13 000 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit contrat et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/239 COMMUNICATION – FESTIVITÉS DE NOËL 2017-2018 – FIXATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs des festivités de Noël,
- d'imputer les recettes au budget Ville sous fonction 024 article 70632.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

## **17/240 CULTURE – INSTALLATION DU THÉÂTRE DE PINOCCHIO PLACE DU CIRQUE NATIONAL AMÉDÉE**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention fixant les conditions de mise à disposition de la Place du Cirque National Amédée, passée entre la Ville et la compagnie « Il Teatro di Pinocchio »,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**~~17/241 DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) – CENTRE DE SANTÉ~~**

**(DÉLIBÉRATION REPORTÉE)**

**17/241 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « RIOM LIMAGNE ET VOLCANS » À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE**

**Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans » à l'Établissement public Loire.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÉNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

**~~17/243 DÉVELOPPEMENT DURABLE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'ARNON AVAL (SIAVAA) SUITE À LA PRISE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI~~**

**(DÉLIBÉRATION REPORTÉE)**

**17/242 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

- 2 000 € au Club d'Athlétisme Vierzonnais pour l'organisation de la 8ème édition des 24 heures du Quai du Cher, support du Championnat de France de la spécialité, des 7 et 8 octobre 2017,

➤ 1 450 € au Club Cycliste Vierzonnais pour l'organisation de la course cycliste du Paris - Chalette - Vierzon le 23 septembre 2017,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2017, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

- d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

➤ 2 000 € au Club d'Athlétisme Vierzonnais pour l'organisation de la 8ème édition des 24 heures du Quai du Cher, support du Championnat de France de la spécialité, des 7 et 8 octobre 2017,

➤ 1 450 € au Club Cycliste Vierzonnais pour l'organisation de la course cycliste du Paris - Chalette - Vierzon le 23 septembre 2017,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2017, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

### **17/243 TRANSPORTS – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON (STUV)**

**Rapporteur : Fabrice TRIPEAU**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport d'activité 2016.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN, Mme BICHLER.

8 voix Pour par mandat : Mme BODIN (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme CHÊNE (donne pouvoir à M. DUMON), Mme HOVASSE-PRELY (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MION (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. MERLE (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : M. KURNAZ.

Fait à VIERZON, le 18 octobre 2017

Le Maire,



Nicolas SANSU